



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2024-77
portant composition du conseil d'administration
du Centre régional des œuvres universitaires et
scolaires de Lyon

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2024-24 du 9 février 2024 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 8 février 2024 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu l'élection de Madame Nathalie Dompnier en tant que présidente de l'université de Lyon ;

Vu la désignation par la présidente de la COMUE de Lyon des représentants des établissements d'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon :

A – En qualité de représentants de l'Etat

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Monsieur Etienne Maurau, Délégué régional

Suppléante : Madame Christine Bourdin, Directrice de pôles information et orientation – site de Lyon

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle action culturelle et territoriale

Suppléante : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS)

Titulaire : En attente de désignation

Suppléante : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service Hébergement Logement Insertion Intégration (HL2I)

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Laurent Véré, Chef du service habitat et renouvellement urbain, Direction départementale des territoires du Rhône

Suppléant : Monsieur Damien Joseph, Chef de l'unité logement social et suivi HLM, Direction départementale des territoires du Rhône

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aides aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SRFD)

Suppléante : Madame Caroline Galmard, Directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Genis-Laval

- Délégation régionale académique de la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Madame Cécile Delanoë, Cheffe du pôle politiques éducatives et de jeunesse

Suppléant : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

B – En qualité de représentants élus des étudiants

- Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos étudiantes

Titulaires :

Monsieur Thomas Robert
Madame Anouk Witzel
Monsieur Robin Collin-Stiak

Suppléants :

Madame Aurélie Januel
Monsieur Gustave Bernard
Madame Seema Gauriaud

- Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !

Titulaires :

Monsieur Florestan Gout
Madame Zazie Roques

Suppléants :

Monsieur Maxime Jacquet
Madame Isciane Eychenne

- UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

Titulaires :

Madame Lilia Houideg
Monsieur Titouan Lucas

Suppléants :

Madame Carmen Fouquet
Monsieur Yazid Zedal

C – En qualité de représentants des personnels

- UNSA

Titulaire : Madame Marilyn Bottex

Suppléant : Monsieur Xavier Radvay

- CGT

Titulaire : Monsieur Philippe Cosentino

Suppléante : Madame Naima Daoui

- SGEN-CFDT

Titulaire : Monsieur Leonel Andres Mendoza Parra

Suppléant : Madame Mireille Brossat

D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

Titulaire : Monsieur Gilles Bonnet, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3

Suppléante : Madame Isabelle Von Buelzingsloewen, Présidente de l'université Lumière Lyon 2

Titulaire : Monsieur Florent Pigeon, Président de l'université Jean Monnet Saint-Etienne

Suppléant : Monsieur Frédéric Fleury, Président de l'université Claude Bernard Lyon 1

E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire : Monsieur Xavier Odo, Conseiller régional

Suppléant : Monsieur Emmanuel Mandon, Conseiller régional

F – En qualité de représentant des communes

- Métropole de Lyon :

Titulaire : Monsieur Jean-Michel Longueval, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suppléante : Madame Lucie Vacher, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse

- Saint-Étienne Métropole

Titulaire : Monsieur Christophe Faverjon, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur Charles Dallara, Conseiller métropolitain

- Grand Roanne Agglomération :

Titulaire : Monsieur Romain Bost, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur David Dozance, Conseiller communautaire délégué en charge de la petite enfance et de la jeunesse

- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Titulaire : Madame Sylviane Chêne, Vice-présidente culture et vie étudiante

Suppléante : Madame Valérie Guyon, Vice-présidente habitat et logement

G – Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur

- Madame Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université de Lyon
- Madame Karine Natale, Provisseure du lycée La Martinière-Diderot de Lyon

- Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants

- Madame Marie Lavoignat, Ostéopathe, DE
- Monsieur Kyllian Abdelli, Président du comité SOS Racisme Lyon

Article 2 :

Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 :

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

Article 4 :

Le directeur général du Centre régional des œuvres universitaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2024-58 du 6 juin 2024 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Fait à Lyon, le 30 septembre 2024

**Pour le recteur de région académique et
par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Gabriele FIONI